

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL678

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 86, après le mot : « développer », substituer aux mots :

« leurs »,

le mot :

« ses »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.